

l'essentiel

décembre 2023

163

ISSN : 2497-3777

Accompagner la fin de vie

Crédit photo Udaf 44 : La Maison de Nicodème à Nantes

Édito



Marie-Josée Balducchi
Présidente de l'Udaf
de Loire-Atlantique

Le contexte de forte inflation que nous vivons depuis des mois a considérablement fragilisé la situation économique et sociale de bien des familles ligériennes. L'Udaf s'est d'autant plus mobilisée pour les accompagner au mieux dans cette période difficile.

Nous avons notamment étendu notre action de soutien, et de conseil à la gestion du budget familial, dans plusieurs communes du département. Cette mission essentielle vise à préserver les familles de la spirale du surendettement, certaines ne voyant pour seule solution que le recours aux crédits à la consommation afin de régler un loyer, une facture d'électricité voire remplir un caddie alimentaire...

La mise en service de notre bus « Le Lien » nous a permis d'aller plus facilement au contact de nombreuses familles. Ce bus propose un accompagnement au numérique et facilite ainsi l'accès aux droits grâce aux conseils prodigués par une conseillère numérique ainsi qu'une conseillère en économie sociale et familiale.

Ce contexte économique accentue particulièrement les difficultés de personnes en situation d'aider un proche, ce qui renforce notre détermination à aider les aidants, dont 95% sont des aidantes. En témoigne le succès croissant rencontré par le site « Aidants 44 » qui propose des solutions concrètes, notamment de répit, et dont nous avons avec le Conseil Départemental amélioré la visibilité et simplifié l'utilisation.

Les difficultés économiques exacerbent parfois les tensions et violences intrafamiliales dont les femmes et les enfants sont essentiellement les victimes. Notre Espace Rencontre qui a pour objet de permettre à un parent d'exercer son droit de visite dans le cadre d'une séparation conflictuelle, s'est doté d'un jardin composé de divers jeux. Ceci dans le but de créer un environnement ludique chaleureux tendant à apaiser l'appréhension de l'enfant à se retrouver dans un lieu inconnu.

Nous continuons à développer des solutions d'habitat alternatives telles que nos programmes d'habitat inclusif « Famille gouvernante » et « AJIL », tant ces nouvelles façons d'habiter apportent confort et bien-être aux habitants qui en bénéficient.

Enfin notre Institution se doit bien sûr d'être au cœur des sujets de société qui concernent pleinement les familles, à l'instar du sujet de la fin de vie. C'est pourquoi, alors que des discussions vont débiter très prochainement au Parlement, nous avons fait le choix de ce thème pour ce nouveau numéro de L'Essentiel. Je vous en souhaite une bonne lecture.

Habitat inclusif...

L'Udaf ouvre son 9^{ème} habitat partagé

L'Udaf de Loire-Atlantique étend ses habitats inclusifs « Famille Gouvernante » en ouvrant un neuvième logement partagé et accompagné à Ancenis à destination de personnes en situation de handicap psychique.

L'objectif de l'habitat inclusif est de proposer un logement et un accompagnement sur mesure à chaque habitant. C'est pourquoi, avant même l'emménagement dans les nouveaux appartements loués par Habitat 44, les habitants se sont rencontrés. Ils ont pu échanger ensemble et avec le coordinateur animateur de l'Udaf sur leurs désirs de vie partagée et se projeter dans ce qui va être leur quotidien. Chacun a pu prendre le temps de s'installer et aujourd'hui, les premiers bénéficiaires se font ressentir : « Je suis moins angoissée depuis que je suis là », « savoir que je vais voir des gens tous les jours et que je ne mangerai pas seule me fait beaucoup de bien ! »

L'habitat inclusif développé par l'Udaf apporte aux personnes une véritable stabilité par le logement. La proposition d'activité et la gestion de la vie collective par le coordinateur animateur, l'accompagnement de vie quotidienne par les professionnelles de l'Adar 44 et la continuité du parcours de soins par les professionnels de l'établissement psychiatrique de

Loire Atlantique Nord (Epsylan) dont le CMP d'Ancenis Saint Géron, permettent aux personnes fragilisées de vivre sereinement dans un environnement sécurisant. En plus de répondre à leurs besoins, ces habitats proposent une réponse pour aider les personnes à sortir de leur isolement et les accompagner vers plus d'autonomie.



Visite des logements le jour de l'inauguration

Contact : Service Habitat Inclusif - 02.51.80.30.00

Conseil numérique...

Le LIEN prend la route

Le LIEN est le bus d'accès aux droits et au numérique de l'Udaf Loire-Atlantique. Il sillonne depuis octobre les routes du département. L'association a signé des conventions avec 15 communes situées en milieu rural. A son bord, une conseillère numérique et une chargée d'information vont à la rencontre des citoyens. Elles apportent une aide dans toute démarche d'accès aux droits et proposent un accompagnement à l'usage du numérique.

Ouvert à tous, avec ou sans rendez-vous le bus est équipé d'un accès PMR, d'un espace de confidentialité, d'une connexion internet et d'outils informatiques. Le public peut également venir avec son propre matériel.

Les services proposés permettent de favoriser l'accès aux droits, de lutter contre la fracture numérique et lutter également contre l'isolement des personnes vivant notamment en milieu rural. Le LIEN dispose d'une ligne téléphonique dédiée pour prendre rendez-vous ou demander de l'information en dehors des jours



de présence. Les thématiques abordées varient de l'apprentissage de l'outil informatique à la formation aux démarches en ligne (Pôle Emploi, CAF...), en passant par la sensibilisation aux fakenews et aux risques liés au numérique (harcèlement, protection des données...).

Contact : 02 51 80 30 46 ou info@udaf44.asso.fr

Espace rencontre

Aménagement d'un espace extérieur

L'Udaf compte parmi ses nombreux services, un Espace Rencontre. Il s'agit d'un lieu provisoire pour favoriser le maintien des liens familiaux et permettre aux parents et/ou aux grands-parents d'exercer leur droit de visite, dans le cadre d'une séparation ou d'un divorce. Les familles sont accueillies dans un espace qui se veut chaleureux et rassurant où des intervenants professionnels de formation psychologue ou travailleur social veillent au bon déroulement des visites.

Depuis septembre 2023, et grâce au soutien financier de la Caf de Loire-Atlantique, l'Espace Rencontre dispose désormais d'un jardin aménagé avec des jeux pour enfants, une table de tennis de table et des tables de pique-nique, réservés aux rencontres entre parents et enfants.

Contact : 02 51 83 12 74 ou pointrencontre@udaf44.asso.fr



Aide aux aidants...

La Caravane «Tous Aidants» à Nantes

Pilotée par la Compagnie des Aidants, cette tournée 2023 s'est achevée par une étape nantaise du 23 au 25 octobre, place du Commerce. Comme chaque année, ce rendez-vous a pour objectif d'aller au-devant des proches aidants pour informer des solutions de proximité adaptées à leur situation et de faciliter leur quotidien pour leur bien-être et celui de leur proche fragilisé. L'Udaf avait naturellement répondu présente pour faire connaître au public son site www.aidants44.fr qui centralise toute l'information et les dispositifs existants en Loire-Atlantique.

Contact : 02 51 80 30 19 ou aidants44@udaf44.asso.fr



TÉMOIGNAGE DE REPRÉSENTANT

L'Udaf de Loire-Atlantique compte près de 150 bénévoles appelés « représentants familiaux », qui ont pour mission de porter et défendre la voix des familles dans près de 200 organismes et commissions départementales.



Rencontre avec Jean-Yves Le Magueresse, représentant Udaf

- au Jury d'examen des métiers du funéraire
- à la commission des opérations funéraires de la Ville de Nantes

En quoi consiste ce jury des métiers du funéraire ?

Il s'agit d'un jury d'examen pour les candidats au diplôme de Conseiller funéraire. Selon les termes de l'article D. 2223-55-2 du code général des collectivités territoriales, le conseiller funéraire est la personne chargée de déterminer directement avec les familles l'organisation et les conditions de la prestation funéraire.

Pour exercer, un conseiller funéraire (et assimilé) doit être titulaire du diplôme national instauré par le ministère de l'Intérieur et délivré par un organisme de formation. Après plusieurs semaines de formation comprenant un stage pratique, les candidats passent un examen et un diplôme est alors validé par un jury.

Qui compose ce jury ?

Pour chaque session d'examen, les organismes de formation constituent un jury composé de quatre personnes figurant sur la liste du département où se déroulent les épreuves théoriques.

Chaque jury constitué ne peut comporter au maximum qu'un représentant des chambres consulaires et un représentant de la profession.

Des représentants des Udaf et des collectivités locales sont également membres de ces jurys. En cas de défection d'un membre du jury, le jury peut régulièrement se tenir dès lors que trois membres sont présents. Je participe à environ 3 à 5 sessions par an.

Quelle est la plus value de l'Udaf au sein de ce jury ?

Le représentant Udaf a une réelle connaissance de la réalité des familles, et connaît leurs attentes. Ces appréciations sont complémentaires à celles des professionnels, acteurs du funéraire et collectivités publiques, et ce regard particulier doit faire sens auprès des candidats, futurs professionnels en

première ligne auprès des familles.

En participant régulièrement à ces jurys, j'ai pu apprécier les évolutions face à ces métiers agissant dans un domaine qui reste peu connu du grand public, comme apprendre et vérifier toutes les obligations réglementaires prises dans l'intérêt des familles. Ces éléments me confortent dans la nécessaire présence de représentants familiaux.

Vous êtes également membre de la Commission des opérations funéraires de la Ville de Nantes, pouvez-vous nous en dire plus ?

Cette commission a pour objet d'informer les associations en lien avec le deuil et les acteurs des opérations funéraires. Elle est donc composée d'une vingtaine d'associations regroupant des familles en lien direct avec un deuil, de représentants des pompes funèbres de la Ville de Nantes et de représentants des cultes.

Cela concerne le regard et les actions pour l'amélioration et développement des structures telles que les cimetières, crématorium, funérarium... En effet, la gestion de ces équipements sont généralement de la compétence des municipalités ou par délégation aux métropoles ou communautés de communes. Chacune des structures présentes émet un avis sur les propositions municipales.

A quelle fréquence se réunit-elle ?

Cette commission se réunit en principe chaque année. Les éléments présentés et discutés ne concernent que la Ville de Nantes, avec parfois un élargissement lorsque les sujets concernent également l'agglomération nantaise.

Sur quel sujet l'Udaf peut-elle être invitée à donner son avis ?

L'ensemble des sujets discutés peut et doit permettre l'avis de chacun, y compris de l'Udaf. Bien souvent, cet avis vient en complément ou soutien d'impressions d'associations directement concernées.

Association Française d'Information Funéraire
permanence téléphonique 24h/24, 7j/7
Tél : 01 45 44 90 03
Site internet : afif.asso.fr

Accompagner la fin de vie

Alors que va prochainement s'ouvrir un débat parlementaire sur l'évolution de la loi, avec notamment la possibilité de mettre en place un accès à une aide à mourir (euthanasie ou suicide médicalement assisté), nous vous proposons dans ce dossier de faire un état des lieux de la législation, des avancées en termes de soins palliatifs et de découvrir une maison de soins palliatifs qui s'est ouverte à Nantes.

La fin de vie en France est une thématique complexe qui suscite de nombreux débats et des évolutions significatives. Si les positions sont très diverses sur le sujet c'est parce qu'il touche à l'intime et renvoie à la conscience personnelle, aux expériences de vie ou encore aux convictions.

La France a connu plusieurs lois et réformes majeures liées à la fin de vie. Ces évolutions législatives ont contribué à remodeler la façon dont la société française aborde cette période délicate. Ces lois et réformes montrent la volonté de la France de prendre en compte les besoins des patients, de respecter leur dignité, et de renforcer les soins palliatifs. Les débats sur l'euthanasie reflètent également la complexité des questions entourant la fin de vie et les choix personnels des patients en la matière.

La fin de vie ne se limite pas aux questions juridiques. Elle englobe également des dimensions humaines et médicales essentielles, notamment l'amélioration des soins palliatifs et l'importance de l'accompagnement dans cette phase délicate de la vie. Des efforts sont faits pour mettre l'accent sur une approche plus respectueuse des choix du patient et pour garantir des soins appropriés.

Les inquiétudes et controverses de l'évolution de la loi

Les directives anticipées :

Bien qu'encouragées par la Loi Claeys-Leonetti, elles suscitent des débats par le fait qu'elles peuvent donner plus de pouvoir aux patients pour décider de leur propre fin de vie, tandis que d'autres s'inquiètent du caractère contraignant que cela peut avoir sur les professionnels de la santé qui peuvent se sentir en conflit entre leur devoir de soulager la douleur de leurs patients et le respect des lois.

Les soins palliatifs :

En 2021*, on comptait 7 498 lits de soins palliatifs répartis entre 164 Unités de soins palliatifs (USP) et 901 établissements proposant des lits identifiés de soins palliatifs (LISP). Difficile de couvrir les besoins, d'autant plus dans 26 départements ne disposant d'aucune unité de soins palliatifs. Même avec 426 Équipes mobiles de soins palliatifs (EMSP) et 122 Hospitalisation à Domicile (HAD) on est encore très loin du compte.

ÉVOLUTION LEGISLATIVE EN FRANCE

- 1986 - Circulaire Laroque du 26 août : Organisation des soins et accompagnement des malades en phase terminale.
- 1999 - Loi du 9 juin : Toute personne malade dont l'état le requiert a le droit d'accéder à des soins palliatifs et à un accompagnement.
- 2002 - Loi Kouchner : Consentement libre et éclairé/Refus de traitement.
- 2005 - Loi Léonetti : Interdiction de l'Obstination déraisonnable, mise en place des Directives anticipées et de la Personne de confiance.
- 2016 - Loi Claeys-Léonetti : Droit à la sédation profonde et continue maintenue jusqu'au décès pour les personnes malades dont le pronostic vital est engagé à court terme, avec arrêt de tous les traitements, y compris la nutrition et l'hydratation artificielles.

L'euthanasie active :

L'euthanasie active consiste en une injection exécutée par un tiers, le plus souvent un médecin, provoquant la mort du patient, à sa demande. Demeurant à ce jour illégale en France, elle est autorisée en Belgique aux Pays-Bas, au Canada ou encore en Espagne. Si pour certains cela permettrait aux patients de choisir la manière dont ils souhaitent mettre fin à leur souffrance en toute dignité, la crainte est aussi d'assister à des dérives et des pressions sur les patients vulnérables.

Le suicide assisté :

Le suicide assisté est un acte exécuté par le patient lui-même, avec l'assistance d'un tiers. En Suisse, cet acte est accompagné par une association qui valide les critères d'éligibilité et apporte une assistance logistique et administrative, l'acte final restant toujours déclenché par le patient lui-même. Une vigilance est à porter sur les critères d'accès afin d'éviter que des personnes suicidaires se tournent vers cette solution.

Développer l'accès aux soins palliatifs

Les soins palliatifs sont des soins actifs et continus pratiqués par une équipe interdisciplinaire en institution ou à domicile. Ils visent à soulager la douleur, à apaiser la souffrance psychique, à sauvegarder la dignité de la personne malade et à soutenir son entourage » Art. L 1110-10

Les directives anticipées permettent aux personnes de préciser leurs souhaits concernant les soins en fin de vie. Grâce à l'accès à des soins palliatifs de qualité, les patients ont désormais le droit de recevoir des soins visant à soulager leur douleur et à améliorer leur qualité de vie. Cependant si le cadre de loi le permet, sa mise en place est plus complexe.

Encore des améliorations à apporter

Une des priorités est d'élargir l'accès aux soins palliatifs à un plus grand nombre de patients, y compris ceux atteints de maladies non cancéreuses dans les hôpitaux, les établissements de santé, et même à domicile.

La formation des professionnels de santé à la prise en charge des patients en fin de vie est également un enjeu clé. Ils doivent être en mesure de savoir évaluer de manière continue les besoins des patients. Cela inclut la gestion de la douleur, la prise en charge des symptômes, et l'évaluation de l'état psychologique, social et spirituel du patient.

Une formation qui doit s'attarder sur la prise en compte des besoins émotionnels et spirituels (croyances culturelles, valeurs personnelles).

Plus largement c'est la coordination des soins palliatifs qui doit être améliorée. Cela implique de veiller à ce que les patients reçoivent un ensemble cohérent de soins, en collaboration avec différents professionnels, tels que les médecins, les infirmiers, les travailleurs sociaux et les psychologues.

Et les aidants familiaux dans tout ça ?

Outre les soins apportés au patient et la prise en compte de ses directives, il est indispensable d'apporter un soutien adéquat aux proches et aux aidants familiaux qui accompagnent cette fin de vie. Prendre en charge un être cher en phase terminale peut être émotionnellement et physiquement épuisant, il est essentiel d'y apporter un soutien approprié.

Dans le cas de mise en place des soins palliatifs au domicile, un point de vigilance est à porter sur l'implication demandée à chacun des membres de la famille vivant sur place. Cela nécessite d'évaluer régulièrement l'impact de cette organisation. De plus, la multiplicité et la diversité des interventions (soins, bien être) n'est pas toujours mesurée et bien souvent difficile à intégrer à la vie quotidienne.

Cet accompagnement des proches doit se poursuivre également après le décès, et les nombreuses associations qui oeuvrent sur ces questions doivent pouvoir être soutenues et se voir attribuer les moyens nécessaires.

Un réseau associatif mobilisé...

• JALMALV NANTES :

Jalmalv (Jusqu'à la mort, accompagner la vie) est une association apolitique et non confessionnelle qui a pour vocation d'accompagner les personnes fragilisées par la maladie grave, le grand âge, la fin de vie et de proposer un soutien aux familles.

Tél : 02 51 88 91 32
www.jalmalv-nantes.fr

• ENTR'AIDE Avenir :

Entr'Aide Avenir est une association au service des familles et des personnes touchées par le veuvage, le deuil et ou l'isolement. Ses bénévoles proposent plusieurs formes d'accompagnement et d'aides.

Antenne Sud-Loire : 02 40 34 66 02
Antenne Pays de Retz et Logne : 02 40 78 53 89

• JONATHAN PIERRES VIVANTES :

JPV est une association de familles endeuillées par le décès d'un enfant, d'un frère ou d'une sœur, quel que soit l'âge de l'enfant et quelle que soit la cause du décès.

Tél : 02 40 43 63 11
www.anjpv.fr

• NAITRE ET VIVRE :

Naître et Vivre est une association qui accompagne les parents en deuil d'un tout-petit, et travaille sur la prévention de la mort inattendue du nourrisson et le soutien à la recherche.

Tél : 06 61 36 93 52
www.naitre-et-vivre.org

• ASSOCIATION ÉLISABETH KÜBLER-ROSS :

Cette association porte le nom d'une psychiatre très investie à la fin des années 60, à faire naître le mouvement d'accompagnement des mourants et des personnes en deuil. Elle accueille, accompagne toute personne confrontée à une situation de rupture, de deuil ou de mort.

Tél : 02 54 07 01 69
www.ekr-france.fr

• LES PETITS FRERES DES PAUVRES :

L'association est présente à l'hôpital ou à domicile avec des bénévoles formés pour apporter présence, écoute et soutien aux personnes âgées en fin de vie.

www.petitsfreresdespauvres.fr

• ASSOCIATION DES VEUFs ET VEUFES DU 44 :

AVVLA est une association proposant des loisirs à destination des personnes veuves.

Tél : 02 28 01 96 11



La Maison de Nicodème

Située en plein coeur de Nantes, La Maison de Nicodème est la cinquième maison de soins palliatifs créée en France. Un établissement uniquement dédié à la prise en charge de patients en fin de vie à qui sont prodigués les soins et l'accompagnement nécessaires pour mourir dans la dignité.

En 2022, la France a enregistré 667 000 décès. Pour la moitié, soit environ 300 000 personnes, elles justifieraient de soins palliatifs alors qu'à peine 40 % d'entre elles y ont accès.

Dès 2013, face au constat d'un manque indéniable de lits de soins palliatifs en Loire-Atlantique (3 fois moins qu'en Bretagne et 6 fois moins qu'en Ile de France), un groupe de dix citoyens sensibles au sujet fondent alors l'association La Maison de Nicodème. Leur projet, créer une maison de soins palliatifs ouverte à tous, sans discrimination sociale, économique, philosophique, spirituelle et avec une prise en charge du prix de journée par l'Assurance Maladie. A travers ce projet, l'objectif est de proposer une alternative à l'hôpital ou aux soins à domicile qui peuvent avoir un impact psychologique violent pour le patient comme pour la famille.

La naissance du projet Maison de Nicodème

L'association décide de s'appuyer sur l'Hospitalité Saint-Thomas de Villeneuve qui dispose d'un agrément sanitaire, et répondent ensemble à un appel à projet de l'ARS Pays de la Loire. En 2018, ils obtiennent l'autorisation d'ouverture pour 18 chambres de soins palliatifs. L'association est propriétaire de la maison et l'Hospitalité Saint-Thomas de Villeneuve porte l'activité avec une équipe pluridisciplinaire de 60 professionnels dédiés aux soins palliatifs. Coût de l'investissement 11,1 millions d'euros avec un budget annuel de fonctionnement de 3,3 millions d'euros.

Depuis l'ouverture en avril 2022, plus de 350 personnes âgées de 29 à 92 ans (70 ans en moyenne) ont été accueillies. 286 personnes sont décédées à la Maison de Nicodème, 61 sont retournées chez elles ou ont été orientées vers des Ehpad. La durée moyenne d'un séjour est de 18 jours.

Plus qu'un lieu de fin de vie, un lieu de vie

Aussi étonnant que cela paraisse, quand on arrive à La Maison de Nicodème, la première chose qui frappe c'est la vie ! Tout a été pensé pour permettre aux patients et leurs familles d'y trouver un cadre apaisant et même convivial. A l'extérieur, un jardin paysager, un jardin potager, une pergola où se retrouver. Dès

l'entrée, on se sent comme à la maison, avec les deux chats qui répondent aux noms d'Upsa et Urgo. Des couleurs et des matériaux chaleureux habillent murs et sols. Les professionnels, bénévoles, patients et familles partagent cuisine et salle à manger qui donnent sur une grande terrasse. Les chambres des patients sont équipées de mobilier modulable pour ressembler le moins possible à une chambre d'hôpital. Un lieu qui laisse aussi la place aux proches avec deux salons privatifs et la possibilité de dormir dans la chambre ou dans un studio réservé aux familles.

Le rôle des bénévoles de l'association

Nous avons pu rencontrer Edith, Anne-Charlotte, Louise et Anne qui font partie des 30 bénévoles qui se relaient du lundi au vendredi de 11h à 21h pour apporter une écoute et une présence.

A chaque nouvelle arrivée, elles déposent un bouquet aux patients, permettant ainsi de signifier leur présence. « Notre rôle c'est de savoir être là et à l'écoute des familles » nous expliquent elles. Entre soignants et bénévoles les rôles sont bien distincts et sans amalgame mais les échanges entre les deux équipes permettent d'assurer une vraie complémentarité.

Elles nous ont confié ressentir dans ce lieu, la vie en puissance 10. Tout est plus intense, mais cela demande aussi de garder la bonne posture et savoir se mettre en retrait si nécessaire. Pour cela, l'association veille à former tous les bénévoles et s'assure qu'ils participent chaque mois à leur groupe de parole.



+ d'infos : www.maisondenicedeme.fr

La Maison de Nicodème - 37 rue Gaston Turpin à Nantes

Pour rejoindre l'équipe bénévole : benevoles@maisondenicedeme.fr



Du côté des assos

Campagne de dons

L'association Rien qu'un Chromosome en +, lance sa campagne de don 2023. L'association a besoin de nouveaux donateurs pour continuer à lutter avec la même énergie et la même bienveillance contre l'isolement des familles ayant un enfant porteur de la Trisomie 21.



Alors si vous souhaitez soutenir leurs actions, il vous suffit de vous rendre sur leur site.

+ d'infos : www.rienquunchromosomeenplus.com

Le Fonds de dotation de l'Adapei 44



Handicap Agir Ensemble est le fonds de dotation créé à l'initiative de l'Adapei de Loire-Atlantique. Ce fonds à vocation à accompagner le bien-être des personnes en situation de handicap, proposer des moments de répit pour les familles, et créer des conditions propices aux apprentissages et à l'épanouissement professionnel.

Grâce à vos dons, Handicap Agir Ensemble soutient 200 projets par an qui mettent en valeur les compétences des 3500 enfants et adultes accompagnés. Rendez-vous sur leur site pour faire un don :

+ d'infos : www.handicapagirensemble.fr

Journée d'information sur les Troubles Psychiques

Vous souhaitez mieux comprendre les troubles psychiques d'un proche de la famille, un collègue de travail, un ami?



Ceci parce que vous ne parvenez pas à comprendre ce qui lui arrive, ce qu'il ressent. En même temps, vous souhaitez poursuivre votre relation avec lui car il ou elle a de grandes qualités.

L'Unafam propose une journée d'information gratuite sur les Troubles psychiques animée par une bénévole concernée et une professionnelle de santé.

Rendez-vous le 27 janvier 2024 de 9h à 17h au Carré des Services, 15 rue d'Arras à Saint-Herblain.

+ d'infos : Places limitées, pensez à vous inscrire à : 44@unafam.org ou par téléphone au 02 51 83 17 73

Les Plateformes de Répit des Aidants

On les appelle, des Plateformes de Répit et d'Accompagnement des Aidants (PFRA) et on en compte à ce jour 9 sur le département. Plusieurs d'entre-elles sont portées ou co-portées par des associations membres de l'Udaf (Apei Ouest 44, Alfa Répit, ADMR, APF France Handicap, Adapei 44)

Ces plateformes sont des lieux d'accueil pour les aidants et visent à répondre à leurs besoins de répit et d'accompagnement de leurs proches en situation de handicap ou en perte d'autonomie.

• pour les aidants de personnes en situation de handicap :

Nantes Métropole

Respir'Aidants (APAJH 44) : 02 40 08 51 46
Constellation : 07 49 22 95 25

Région Saint-Nazaire

Pôle des Aidants (Apei Ouest 44) : 02 40 53 99 86

Région Pays de Retz et Vignoble

Echo'Aidants (EPMS Lejeune) : 02 51 71 54 15

Région Ancenis et Châteaubriant

ADMR : 06 33 16 47 33

• pour les aidants de personnes de plus de 60 en perte d'autonomie ou malades

Nantes Métropole

Maison des Aidants : 02 51 89 17 60

Région Clisson Sèvre et Maine, Sèvre et Loire et de Grand Lieu

Place des Aidants (ADMR) : 06 81 98 10 49

Région Ancenis

L'Escal (Les Moncellières) : 02 41 39 66 95

Région Saint-Nazaire et Châteaubriant

Le relais des Aidants (Alfa Répit) : 02 40 66 94 58

+ d'infos : www.aidants44.fr



La version itinérante du Relais des Aidants